

M.R.C. Avignon Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Nouvelle.

Avis public est donné par le soussigné, Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier de ce qui suit :

Que le conseil municipal adoptera lors d'une séance extraordinaire, le 18 décembre 2023 à 19h30, le règlement #426, Règlement visant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux ainsi que les autres sujets reliés au budget 2024.

Cette séance aura lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville à Nouvelle (470, rue Francoeur).

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Règlement #426 Règlement visant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux ainsi que les autres sujets reliés au budget 2024.
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance
- 6. Levée de la séance

Donné à Nouvelle, ce 8 décembre 2023.

Benoît Cabot,

Directeur général et greffier-trésorier